Rapport d'orientation budgétaire 2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Sommaire

- Préalable
  - Contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour la commune (cat. plus de 3500 habitants) Débat d'orientation budgétaire et publicité du rapport

- **Le contexte extérieur**
  - Le contexte international
  - Le contexte national
  - Le contexte régional,
  - Le contexte départemental
  - Le contexte intercommunal

- **Point de situation communal avec Ratios & Indicateurs**
  - Point de situation communal,
  - Ratios & Indicateurs (grands publics, Majeurs, d'autofinancement et ratios)
  - Autres éléments de contexte communal

Rapport d'orientation budgétaire

- Présentation de l'épargne brute et nette

- ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement
  - et FOCUS sur une Recette Réelle Fonctionnement 2021 la TADE – FOCUS sur le FPIC – résultats provisoires – résultats des budget annexes – impact des compétences réintégrées et attributions de compensation

- ETAPE 2 Les investissements
  - restes à réaliser – recettes et dépenses d'investissement

- ETAPE 3 Encours de dette et perspectives pour le projet de budget

- ETAPE 4 Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses
  - évolution de la DGF-DSR –DNP- évolution annuelle des autres recettes – CASINO – évolution des dépenses

- ETAPE 5 Engagement pluriannuels
  - principaux investissements - Autres Engagements et contrats pluriannuels – autres DSP –compétence enfance – comptabilité analytique et M57

- CONCLUSIONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour la commune (cat. plus de 3500 habitants) Débat d'orientation budgétaire et publicité du rapport

- Depuis 2017, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport comportant :
  - 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement :
  - les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
  - les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Haut Bugey Agglomération
  - 2° La présentation des engagements pluriannuels :
    - les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes
  - 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget (le profil de l'encours à la fin de l'exercice)
- Objectifs : évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice
- Ce ROB donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au conseil municipal du 26 janvier 2022. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Ensuite,
  - Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président d'Haut Bugey Agglomération dont la commune est membre dans un délai de quinze jours.
  - Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB
- Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents (site internet de la commune https://www.plateauhauteville.fr/la-ville/vie-municipale/5078.html) et consultable en mairie sur demande au service comptabilité.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Le contexte extérieur

Sources CAISSE d'EPARGNE
& Département de l'Ain

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte international

2021

- Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID19 au T12020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.
- Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise.
- D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre.
- D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles.
- Enfin une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries demain d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

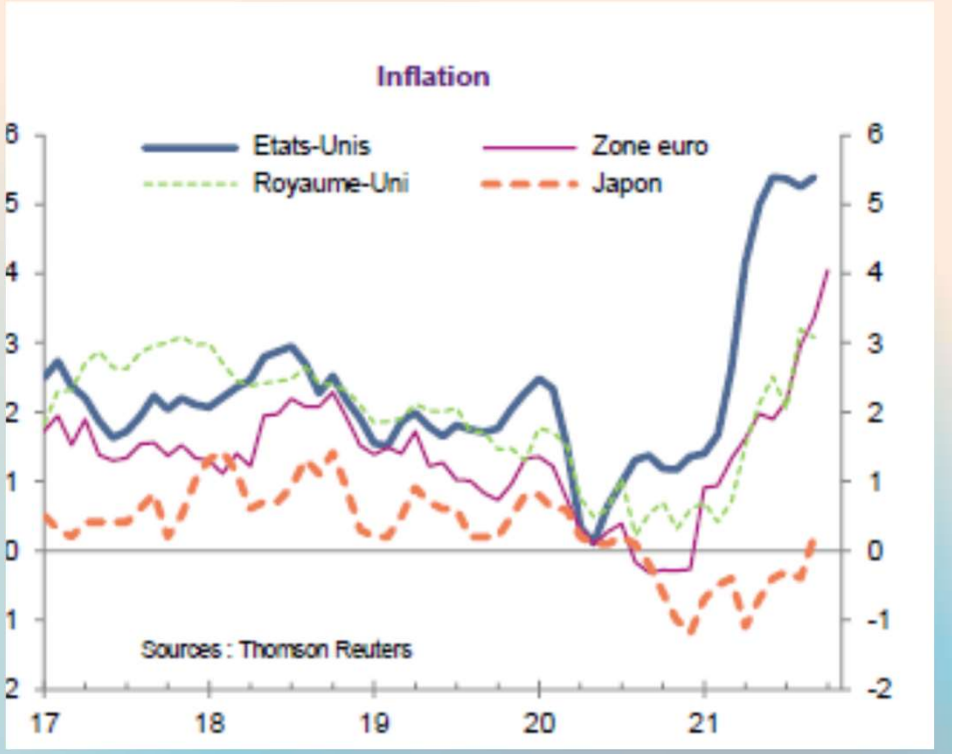

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte international - Contexte Zone Euro

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (auT2) qu'aux Etats-Unis.

Les activités de service sont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre.

L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

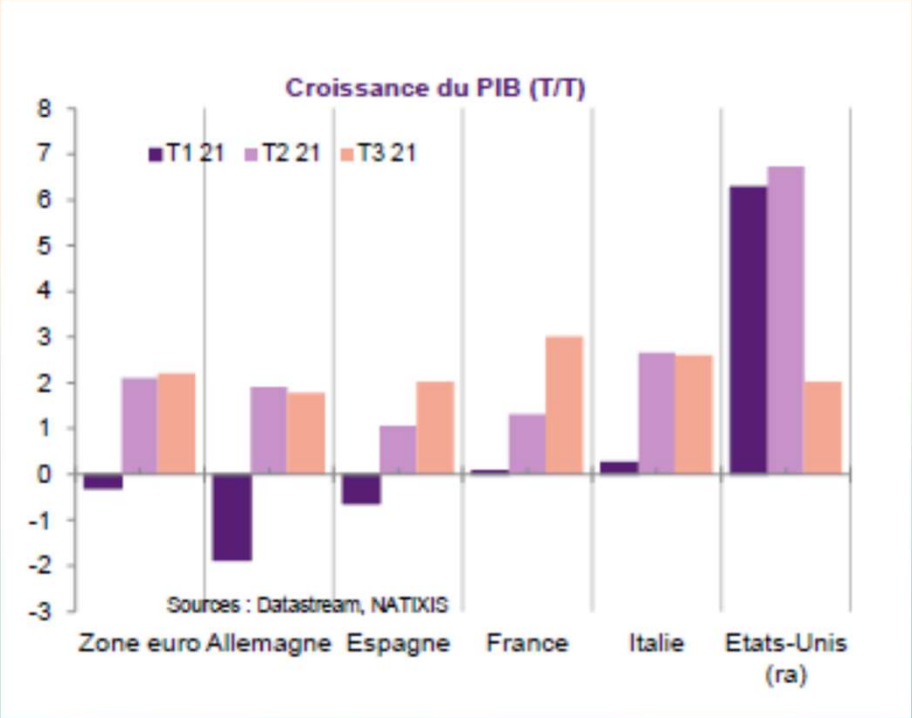

Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.
En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte national

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort, grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19.

En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Dans ce contexte favorable, nous prévoyons une croissance proche de 1 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021.

Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production.

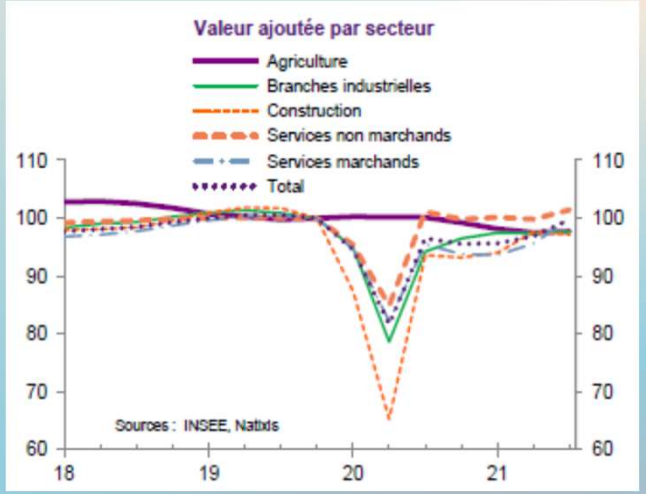

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte national

France :

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé

Au S1 2021 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré pandémique dès juin 2021 Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021 contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019. D'ici la fin de l'année 2021 la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 % se positionnant en dessous des niveaux pré pandémiques.

Des entreprises qui se portent bien

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés. Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

une inflation transitoire qui se prolonge

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous jacente atteindrait entre 1,3 % et 1,8 % en 2022.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte national & Projet de loi de finances

Des investissements publics de long terme avec France 2030

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre Au total, 30 milliards devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation (les contrats de Cahors ont été mis en suspens en 2020 cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition

Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans le PLF 2022

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,786 milliards€ 18,3 milliards€ pour le bloc communal et 8,5 milliards€ pour les départements.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans le PLF 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €, dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021), dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €.

Le potentiel financier par habitant (et non plus le potentiel fiscal, pour mieux tenir compte de la richesse potentielle de la commune)

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte national & Projet de loi de finances

Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

Prise en compte du potentiel financier par habitant et non plus le potentiel fiscal, pour mieux tenir compte de la richesse potentielle de la commune. Plusieurs impositions communales (droits de mutation à tire onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes) et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC** avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

Il est proposé la simplification du calcul de l' effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé en le centrant sur les produits perçus par la commune elle même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte régional

La Région AUVERGNE RHONE ALPES

- ❑ 2021 le bonus relance
- ❑ Les compétences

Aménagement du territoire, ruralité et solidarité avec les territoires auvergnats

Lycées

Environnement et énergie

Handicap, politiques sociales, santé et famille

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Formation professionnelle et orientation

Infrastructures, économie et usages numériques

Emploi, entreprises, commerce, artisanat, économie sociale et solidaire

Transports

Tourisme et thermalisme

Culture et patrimoine

Sport, jeunesse, et vie associative

Agriculture, viticulture, produits du terroir, chasse et pêche

Montagne

Sécurité

Europe et international

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte départemental

Le DEPARTEMENT DE l'AIN

- Les compétences

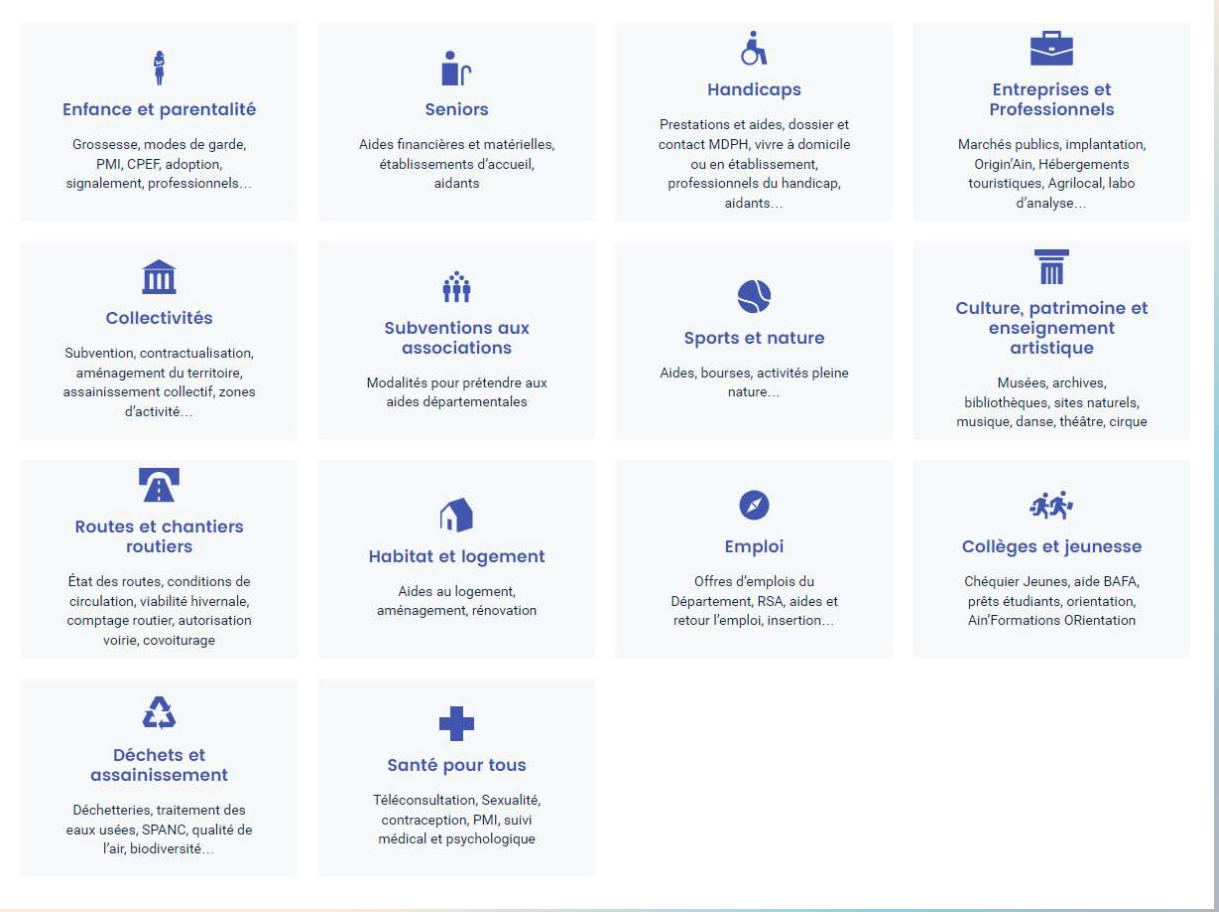

- La contractualisation

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte intercommunal

HBA

❑ **Les compétences obligatoires de HBA sont** :

- Développement économique
- Aménagement de l'Espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets des ménagers
- Eau et assainissement
- Organisation de la mobilité
- Accueil des gens du voyage

❑ **Les autres compétences de HBA sont :**

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de France services
- Étude, création, aménagement, entretien et gestion des sites et équipements touristiques
- Soutien aux associations et clubs sportifs d'intérêt communautaire
- Construction et gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux
- Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services
- Institution et exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés avec les communes
- Participation à l'élaboration de toute charte de développement et d'aménagement assortie d'un programme d'actions pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'État, la Région, le Département ou l'Union Européenne
- Participation à des actions ou réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois
- Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur ou de recherches
- Soutien à l'élimination des déchets industriels
- Compétences complémentaires à la GEMAPI notamment dans le cadre de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Point de situation communal, avec Ratios & Indicateurs

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Point de situation communal

❑ Commune nouvelle

- Fin du pacte de stabilité 2019-2021 de la DGF ainsi que la bonification de 5% « commune nouvelle »

❑ Intégration à HBA

- le règlement des excédents sur les budgets des compétences eau et assainissement transférés à HBA en 2019 prévu pour s'étaler sur 5 années.

❑ La Fiscalité communale :

TAXE HABITATION :

Au plan national 80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de 2020.

À compter de 2021, pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

Le taux de la TH n'est plus voté depuis 2020 par le conseil municipal (gelé à hauteur de celui de 2019 pour environ 20% théorique de contribuables).

A partir de 2021, la mise en place d'un système de garantie TH correspond à un mécanisme d'équilibre de la réforme fiscale résultant de l'application d'un coefficient correcteur.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Point de situation communal

- **TAXE FONCIERE :**

Depuis 2020, les taux de TFB et TFNB intégraient le lissage progressif sur douze années des taux tel qu'il a été décidé lors de la fusion des quatre communes.

☞ Taux globaux à voter pour la commune de Plateau d'Hauteville après construction du budget 2022

☞ Taux de lissage appliqués pour chaque commune déléguée par les services des impôts après vote des taux globaux

Taux communaux		2019	2020	2021	2022
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Part communale	20,71%	20,71%	20,71% (taux communal)	20,71% (taux communal)
	Part départementale	13,97%	13,97%	+ 13,97% (taux département) = 34,68%	+ 13,97% (taux département) = 34,68%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)		59,99%	59,99%	59,99%	59,99%

Taux de lissage progressif des COMMUNES DELEGUEES	TFB 2019	TFB 2020	TFB 2021 * (avec intégration du taux départemental de 13,97% en compensation de la TH perdu)	TFNB 2019	TFNB 2020	TFNB 2021
Cormaranche en Bugey	16,41	16,75	31,05	54,40	54,89	55,30
Hauteville Lompnes	21,66	21,60	35,49	65,27	64,92	64,50
Hostiaz	15,63	16,03	30,39	58,85	59,00	59,07
Thézillieu	18,49	18,67	32,81	57,40	57,66	57,84

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Ratios & Indicateurs

au 1er janvier 2019 / Population légale du 1er janvier 2022

POPULATION MUNICIPALE	4 844
POPULATION TOTALE	5 020 (-13)

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

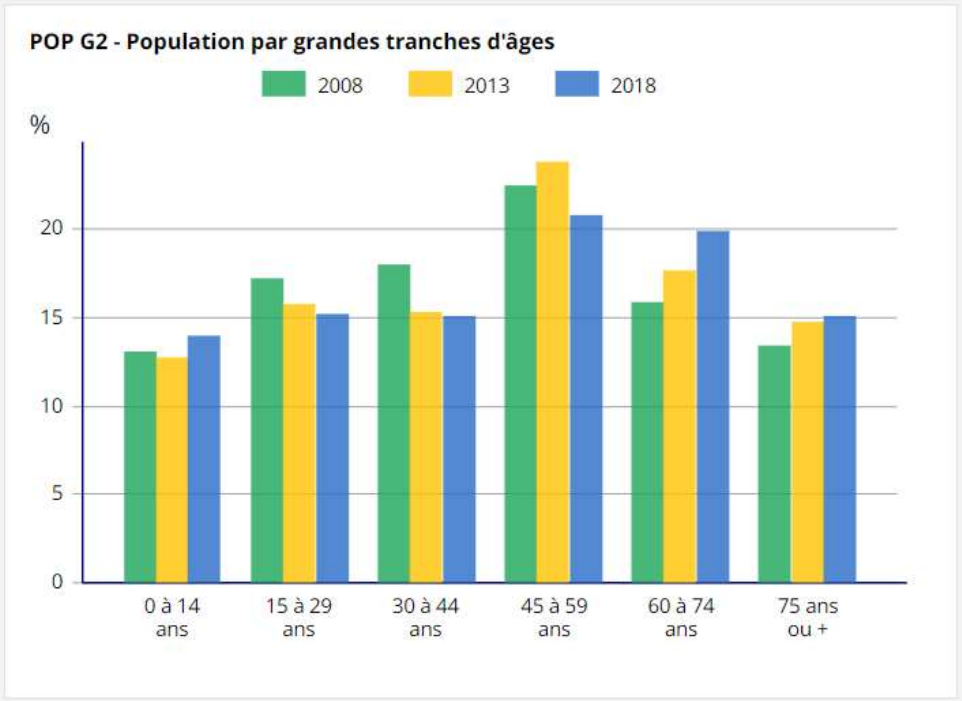

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Ratios & Indicateurs

Indicateurs grands publics

- Taux d'autonomie financière de la Commune

	2019	2020	2021
Taux d'autonomie = Produit des impositions directes / Recettes réelles des fonctionnement (ref. de l'ind > 33%)	36,25%	37,64%	37,86%

- Coefficient de mobilisation du potentiel Fiscal

	2019	2020	2021
Coef. de mobilisation du potentiel Fiscal = Produit des impositions directes / Potentiel fiscal	67,34%	68,30%	69,99%

- Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021
Niveau des dépense de personnel = Dépenses de Personnels et frais assimilés (chap. 012) / Dépenses réelles de fonctionnement (60%> ref. de l'ind > 50%)	40,52%	39,32%	46,47%

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Ratios & Indicateurs

Indicateurs majeurs

	2019 en K€	2019 en €/hab	Ref nationale en 2019	2020 en K€	2020 en €/hab	Ref nationale en 2020	2021 en K€	2021 en €/hab	Ref nationale en 2021	Évolution en % /hab
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	6179	1230	1182	5625	1118	1159	6076	1209	En attente clôture compte 2021 TP	8,14%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	5846	1163	1037	5681	1129	1014	5252	1045		-7,44%
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	333	66	145	-56	-11	145	824	164		1590,91%
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	947	188	456	696	138	451	737	147		6,52%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	1168	233	483	916	182	425	1214	242		32,97%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (D – C = E)	221	44	26	219	44	-26	-477	-95		-315,91%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	484	96	197	139	28	201	1107	220		685,71%
Encours de la dette au 31/12/N	11788	2346	828	6828	1357	802	5967	1187		-12,53%
FONDS DE ROULEMENT	1196	238	311	947	188	347	1294	258		37,23%

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Ratios & Indicateurs

Indicateurs d'autofinancement

	2019 en K€	2019 en €/hab	Ref nationale en 2019	2020 en K€	2020 en €/hab	Ref nationale en 2020	2021 en K€	2021 en €/hab	Ref nationale en 2021	Évolution en %
EBF Excédent Brut de financement	757	151	214	586	117	220	1 278	254	En attente clôture compte 2021 TP	117,09%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	484	96	197	139	28	201	1 107	220		685,71%
Capacité d'autofinancement Nette de remboursement de dettes bancaires ou ass.	-48	-10	115	-378	-75	117	606	121		261,33%

RATIOS

	2019 en %	Ref nationale en 2019	2020 en %	Ref nationale en 2020	2021 en %	Ref nationale en 2021	Évolution En %
% dans les produits de Fonctionnement des Impôts locaux	37	44	40	45	40	En attente clôture compte 2021 TP	0,00%
% dans les produits de Fonctionnement des Dotations et participations (dont DGF)	35 (27)	20 (13)	37 (29)	21 (14)	33 (27)		-10,81%
% dans les charges de Fonctionnement des achats	31	27	29	25	33		13,79%
% dans les charges de Fonctionnement des charges de personnel	44	57	42	58	48		14,29%
% dans les charges de Fonctionnement des charges financières	5	2,5	5	2	3		-40,00%
% dans les charges de Fonctionnement des subventions versées	11	7	12	7	5		-58,33%

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte communal

❑ La Forêt :

	Recettes BOIS(nettes)	Subventions	Travaux	Volume	Prix Moyen m3	Volume prévisionnel des aménagements forestiers 11884 m3
REALISE 2020	283 774 €	1 051 €	13 327 €	12 300 m3	23,07 €/m3	plus 416 m3
REALISE 2021	340 394 €	14 126 €	27 999 €	14 992 m3	22,71 €/m3	plus 3108 m3
PREVU 2022	147 330 €	49 000 €	59 000 €	11 400 m3	12,92 €/m3	moins 484 m3

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte communal

❑ Budget Bois :

- **Le reversement de l'excédent du budget bois 2021** au budget principal est supérieur à l'année précédente =**150 000€**

- **L'objectif de recettes de ventes de bois nettes est estimé pour 2022 à = 147 000 €**

- **Les travaux 2022 se limiteront aux 2 programmes de régénération et diversification d'essences pour un montant de 59 000€ subventionnés à 80% et faisant l'objet de dossiers déposés dans le cadre du Plan de relance en 2021.**

  Montant résiduel travaux = 10 000 € pour 2022

Des solutions de régénération et diversification d'essence devront être travaillées.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte communal

❑ Le Budget de la Régie des Energies :

- Un versement de **670 781 €** du budget général au budget de la Régie des Energies sur 2019 - 2020
- DSP effective depuis septembre 2020 avec un versement d'un droit d'entrée de **600 000 €** et une redevance annuelle de **50 000 €** pendant 4 ans puis de **100 000 €**
- En 2021,Mme la Préfète indique l'autorisation de remonter **205 092 €** de la section d'investissement à la section de fonctionnement du budget de la Régie des Energies pour équilibrer le budget

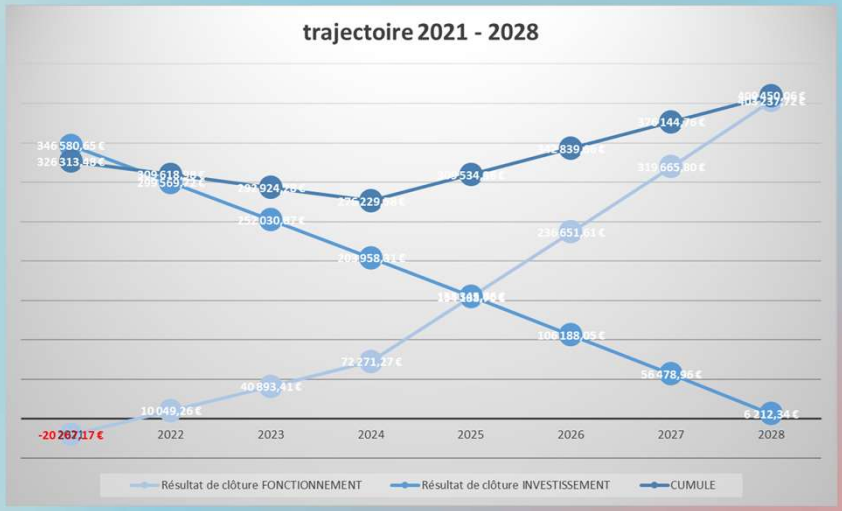

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte communal

- **A noter** une Hausse extraordinaire du gaz en 2021 : cette augmentation, alors que le gaz ne représente que 10 à 15% du mix du combustible de la chaufferie, a généré une augmentation de tarif importante.

- Il s'agit de l'augmentation la plus forte depuis novembre 2005, soit depuis presque 16 ans. En cause : la hausse des coûts d'approvisionnement.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Contexte communal

❑ L'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 :

- Recettes non perçues (exonération des loyers commerciaux de l'hôtel et du gîte au 1er semestre 2021, la recette du casino amoindrie)
- Ouverture d'un centre de vaccination
- Dépenses (achats de masques, gants, gel hydroalcoolique, tenues de protection, désinfectants)
- Dépenses non réalisées (frais de réception, frais de personnel pour la logistique aux associations réduits)

❑ Le Personnel municipal :

	Nombre de personnel fonctionnaire en ETP au 31/12	Nombre de personnel contractuel en ETP au 31/12	Nombre de contrats signés dans l'année (initial + prolongation)	Volume financier (salaires et charges chap 012 + assurance statutaires cpte 6168 - remboursement assurance cpte 6419 - remboursement salaire mutualisation et autres budgets cpte 70841+70846+70848)
2019	49,03	11,21	77	2 322 850 €
2020	46,87	12,79	64	2 252 536 €
2021	46,49	11,11	53	2 288 244 €

Les charges de personnel sont stables. Le différentiel avec 2020 correspond à la prime exceptionnelle COVID versée à tous les agents en fin d'année.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Élaboration du budget d'une commune

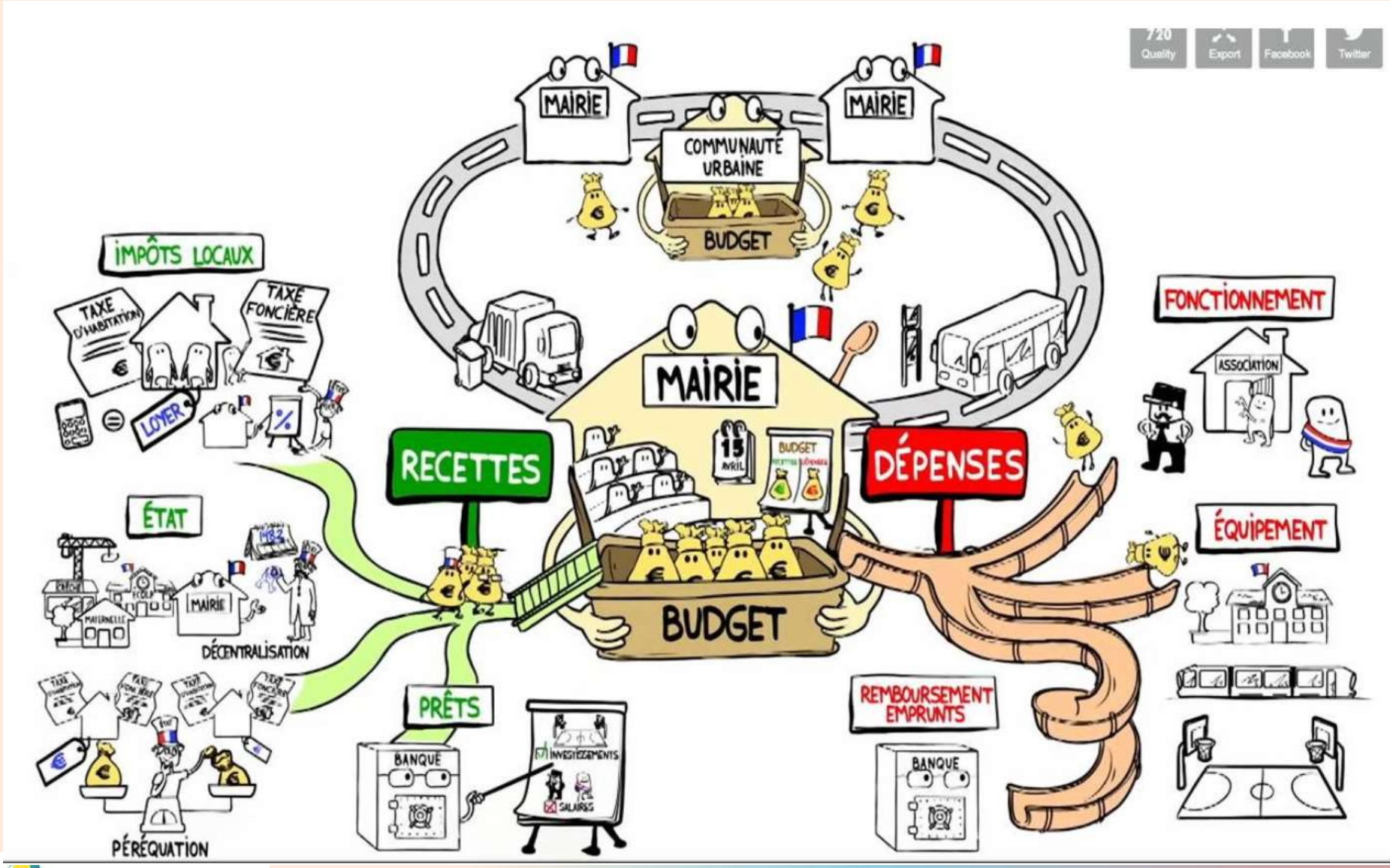

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Rapport d’orientation budgétaire

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Le présent rapport présentera

- une estimation du niveau d'épargne brute,
- une estimation du niveau d'épargne nette.

Puis nous étudierons par étape

1. les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement

Seront présentées notamment la situation et les hypothèses d'évolution en matière de

- concours financiers de l'Etat (dotations, subventions, participations),
- fiscalité
- tarification
- subventions
- relations financières entre la Commune et Haut Bugey Agglomération

Nous examinerons

2. les dépenses d'investissement et la présentation des engagements pluriannuels

Nous détaillerons

3. l'encours de dette
    - et les perspectives pour le projet de budget
4. Pour finir, les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses seront présentées.
5. Conclusion - Orientations

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

ETAPE 1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

et FOCUS sur une Recette Réelle Fonctionnement 2021 la TADE – FOCUS sur le FPIC – résultats provisoires – résultats des budget annexes – impact des compétences réintégrées et attributions de compensation

ETAPE 2 Les investissements

restes à réaliser – recettes et dépenses d'investissement

ETAPE 3 Encours de dette et Perspectives pour le projet de budget

ETAPE 4 Les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses

évolution de la DGF-DSR –DNP- évolution annuelle des autres recettes – CASINO – évolution des dépenses

ETAPE 5 Engagement pluriannuels

principaux investissements - Autres Engagements et contrats pluriannuels – autres DSP – compétence enfance – comptabilité analytique et M57

CONCLUSIONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Epargne brute 2021

(hors opérations d'ordre et écritures spécifiques)

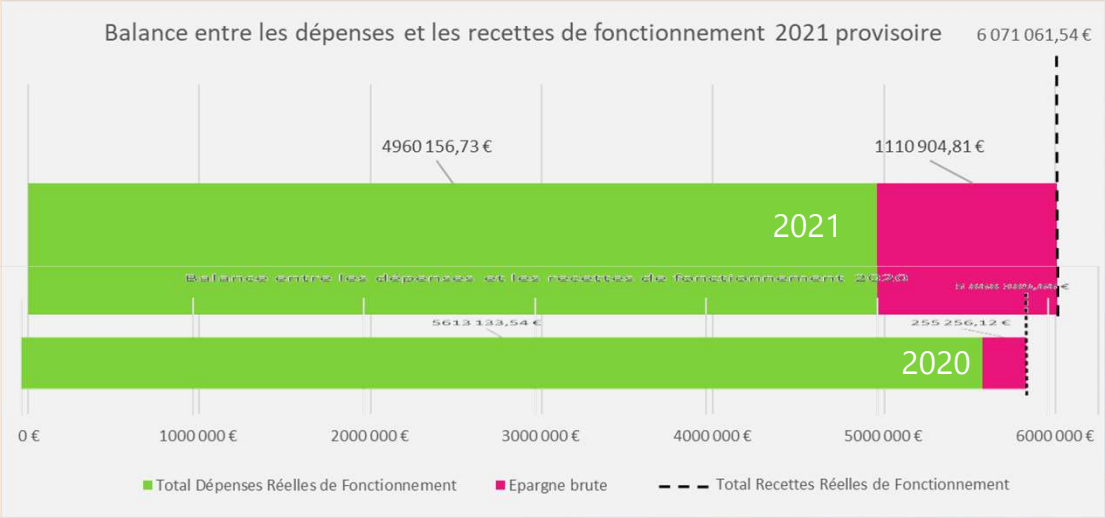

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

- L'épargne brute provient en partie :
  - Un reversement en 2021 du budget Forêt d'un montant de **150 000 €.**
  - Les excédents de fonctionnement issus du transfert de la compétence eau et assainissement de 101 862,05€/an, sur 5 ans, ont été réglés à HBA, pour un solde 2020 de **59 080 € et pour année 2021 de 101 862 €).**
  - Un montant non versé récupéré de 2018-2019 de **225 496 € pour la TADE.**
  - Malgré une baisse importante des recettes du CASINO.
  - Une stabilité des dépenses de fonctionnement malgré l'impact du COVID-19.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Epargne Nette 2021 et capacité de désendettement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire
Epargne brute	**466 393 €**	**255 256 €**	**1 110 905 €**
Remboursement en capital	533 252 €	517 592 €	500 736 €
Epargne nette	**-66 859 €**	**-262 336 €**	**610 169 €**
Encours de dette fin d'exercice	6 985 404 €	6 467 812 €	5 967 076 €
Capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne Brute)	15 ans	25 ans	5 ans

L'épargne nette =
Epargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt.

L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité

- La capacité de désendettement théorique de la commune à la clôture des comptes 2021 s'élève à 5 années. L'amélioration de cet indicateur est expliqué en partie par :
  - l'épargne brute (passée de 255 256 € en 2020 à 1 110 905 € en 2021).
  - le versement en 2021 du solde de la TADE 2018 & 2019 et de la TADE 2021.
  - - 700 000€ en dépenses et + 400 000€ en recettes.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement 2021

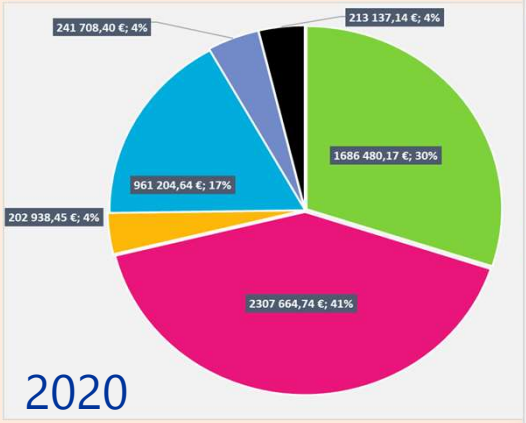

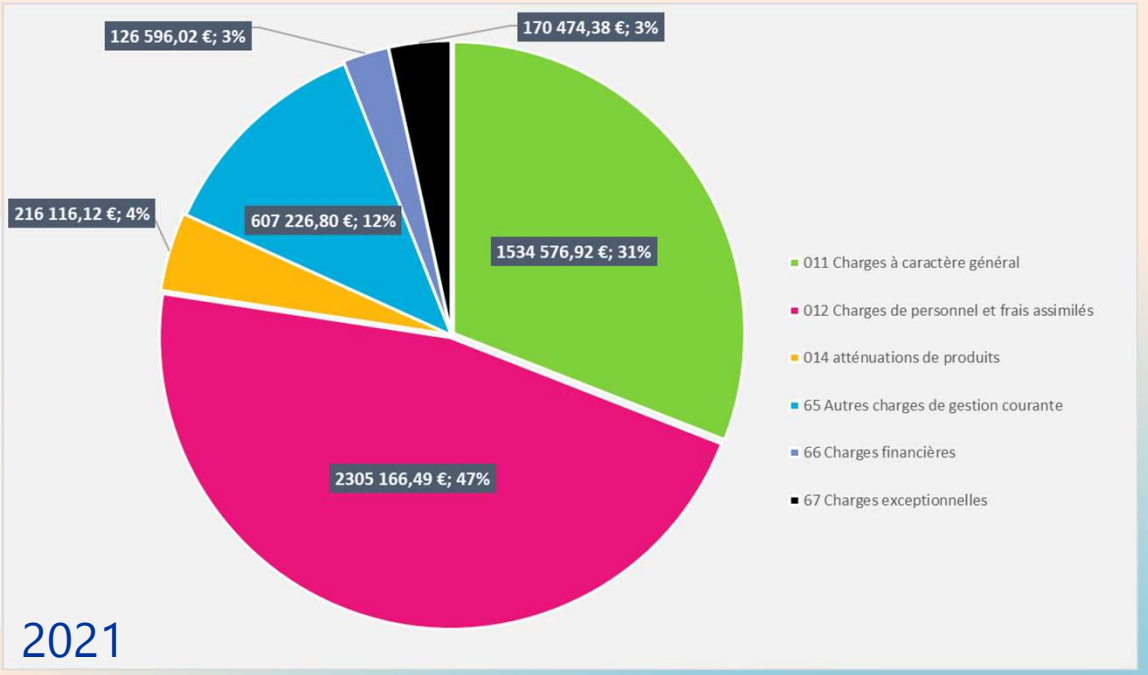

- La masse salariale de la commune représente près de 47 % avec 2 305 166 € (41 % en 2020 avec 2 307 664 €) des dépenses réelles de fonctionnement.
- L'importance du chapitre 011 :
  - Dépenses énergétiques : électricité, chauffage (hors carburant) : 369 005 € en 2021 contre 466 239 € en 2020 (à noter le différentiel correspond aux factures de chauffage de novembre et décembre 2021 (90 502 €) payées en 2022 et non rattachées à 2021).
  - Dépenses d'honoraires et prestations (compte 62 26) : 113 040 € (refinancement de la dette, audit téléphonie, ADI Bellecombe, MO sur les pylônes, …).
  - Point à Temps et déneigement (compte 615 231) : 1 945 € (PATA COLAS) + 52 147€ déneigement et 48 000€ en contestation avec EUROVIA en 2021 contre 113 258€ en 2020.
- L'importance du chapitre 65 s'explique en partie par :
  - Cotisation au SIEA (compte 65 548) : 89 277 € avec la cotisation (solde 2020 et année 2021).

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Répartition des Recettes Réelles Fonctionnement 2021

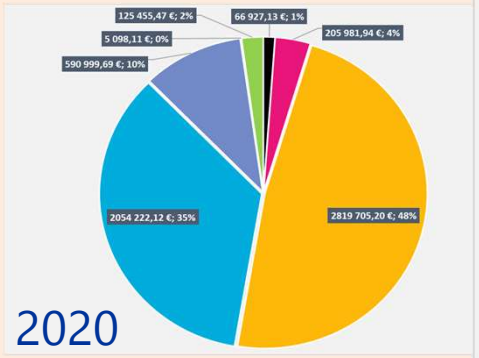

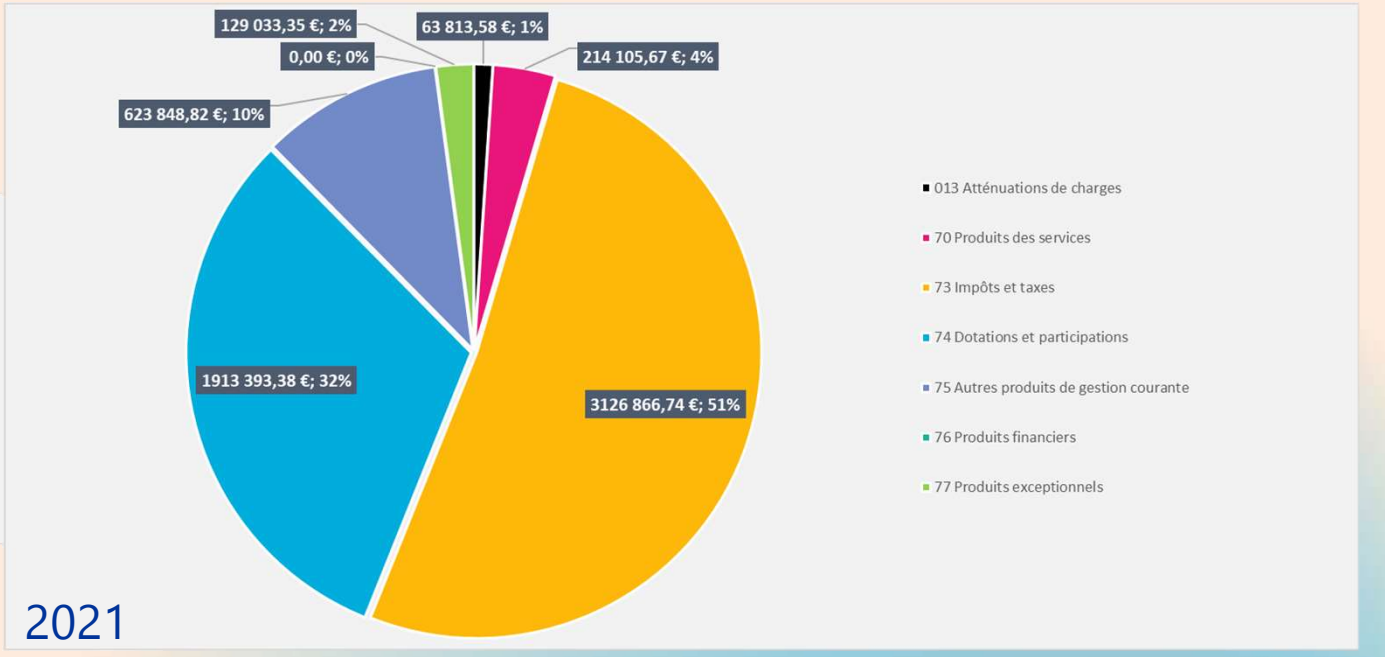

- Les recettes fiscales représentent la moitié des recettes de fonctionnement de la commune
  - Parmi ces recettes, les taxes foncières et compensation de l'état TH représentent 2 298 630 € sur un total de 3 126 867 €.
  - La 2nde baisse importante des produits du casino entre 2020 et 2021 (- 73 160 €) est due à un encaissement de 7 mois et une diminution de la participation animation proratisée aux jours d'activité.
  - Le produits des pylônes est en augmentation (+ 5 000€ soit 2,3%) mais pas à la hauteur attendue.
  - La TADE exceptionnelle suite à des retards de versements 2018-2019.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

FOCUS sur une Recette Réelle Fonctionnement 2021

❑ Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

La commune n'avait pas perçu de TADE (2019) sur l'exercice budgétaire 2020.

Le dossier a été expertisé par les services de l'Etat et du conseil départemental.

Ce versement s'effectue de deux manières suivant la strate de population de la commune :

1-moins de 5000 habitants =répartition par le Département.

2-plus de 5000 habitants versement direct par l'état au fil des volumes de transactions

En 2019 Plateau d'Hauteville comptait plus de 5 000 habitants (première année de la commune nouvelle), mais le recensement INSEE pour les populations communales n'est effectif qu'au 1er janvier de l'année suivante.

En 2019, notre commune était donc recensée sur 4 lignes correspondant aux 4 communes déléguées, sa population n'excédant pas 5000 habitants, c'est la répartition départementale qui devait s'appliquer.

2020 est donc une année blanche en terme de TADE à percevoir de 2019.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

FOCUS sur la
Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement

La commune a donc perçu en 2021 :

Chap./ Articles en €	Désignation	TOTAL des CA 2018 (TADE 2017)	CA 2019 (TADE 2018)	CA 2020 (TADE 2020)	CA 2021 (TADE 2021)	CA 2021 (rattrapage 2018-2019 (verst CD01)	Commentaires
7381	TADE (Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	***70 750 €***	**= 0 €** (non versée ni par CD01 ni par état cne+5000)	**81 137 €** (répartition état)	**149 442 €** (répartition état)	**78 901€** (2018 TADE 2017) + **146 595€** (2019 TADE 2018) = **225 496€**	EN 2019, Une erreur d'imputation a eu lieu inscrite au compte 7388 Les TADE sont calculées sur l'année N-1 À partir de 2020, TADE de l'année N
7388	Autres taxes diverses	***19 209 €***	**148 288 €** (erreur de cpte)	**110 €**			2019 = TADE 148 178€ + indemnité régie amendes de police 110€
					149 442 €	**225 496 €**	
	TOTAL	**89 959 €**	**148 288 €**	**81 247 €**	**374 938 €**		

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

FOCUS sur le FPIC 2021

❑ Évolution du FPIC :

Chap./ Articles en €	Désignation	TOTAL des CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
	RECETTES				
73223	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	41 578 €	4 058 €	2 135 €	0 €
	DEPENSES				
739223	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	-25 385 €	-61 118 €	-86 297 €	-89 865 €
TOTAL (= recettes – dépenses)		16 193 €	-57 060 €	-84 162 €	**-89 865 €**

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

- ❑ Les communes de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville étaient à la fois contributrices et bénéficiaires du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012.
- ❑ La commune nouvelle a rejoint Haut Bugey Agglomération, devenant uniquement contributrice au FPIC
  - L'intégration à Haut Bugey Agglomération conduira donc à une perte d'éligibilité au reversement au titre du FPIC .
  - Le prélèvement au titre du FPIC sera désormais calculé sur le périmètre plus large.

EVOLUTION en 4 ans pour la commune **-106 058€**

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Résultats provisoires du budget général

Section de fonctionnement	CA 2021 provisoire
TOTAL DEPENSES	5 252 277 €
TOTAL RECETTES	7 005 904 €
Résultat section FONCTIONNEMENT	1 753 627 €

Section d'investissement	CA 2021 provisoire
TOTAL DEPENSES	1 896 017 €
TOTAL RECETTES	1 236 943 €
Résultat section INVESTISSEMENT	-659 074 €

Résultat GLOBAL de l'exercice 2021
EXCEDENT de 1 094 554 €

- Au 31 décembre 2021, le solde global de clôture du budget général de la commune s'élevait à **1 094 554 € (hors restes à réaliser).**

- Le déficit d'investissement s'élève à **659 074 €** : une part des résultats de fonctionnement devra être affectée à la section d'investissement pour couvrir ce déficit.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Résultats provisoires des budgets annexes

- La Commune dispose de 5 budgets annexes au 1er janvier 2022 :
  - Section de Vaux-Saint-Sulpice
  - Régie des Energies d'Hauteville-Lompnes
  - Gîte d'Hostiaz (bar, restaurant et gîte)
  - Régie des bois et forêts
  - Lotissement le Planachat

Comptes administratifs 2021 provisoire	Section de Vaux-Saint-Sulpice	Régie des Energies d'Hauteville-Lompnes	Gîte d'Hostiaz	Régie des Bois et Forêts	Lotissement le Planachat
Dépenses de fonctionnement	10 608 €	293 266 €	16 983 €	364 828 €	691 974 €
Recettes de fonctionnement	71 499 €	257 256 €	14 044 €	548 752 €	730 464 €
Résultat de fonctionnement	**60 892 €**	**-36 010 €**	**-2 940 €**	**183 924 €**	**38 489 €**
Dépenses d'investissement	950 €	1 550 310 €	10 663 €	22 191 €	723 616 €
Recettes d'investissement	84 844 €	1 896 891 €	31 346 €	66 055 €	666 790 €
Résultat d'investissement	**83 894 €**	**346 581 €**	**20 683 €**	**43 864 €**	**-56 826 €**
Solde global de clôture	**144 786 €**	**310 571 €**	**17 743 €**	**227 788 €**	**-18 337 €**

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Les restes à réaliser – détail

BUDGET	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde
BUDGET GENERAL	193 471 € TTC	61 793 € TTC	-131 678 € TTC
REGIE DES ENERGIES	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC
BUDGET GITE D'HOSTIAZ (bar, restaurant, gîte)	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC
BUDGET BOIS ET FORET	15 200 € TTC	8 284 € TTC	-6 916 € TTC
BUDGET SECTION DE VAUX	7 539 € TTC	0 € TTC	-7 539 € TTC

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

HBA - Tableau des Attributions de Compensation

validé par la CLECT en 2018

Communes	AC 2018	Epicerie VIVAL	Partenariat avec l'ADAPA	Cinéma le Novelty Salle d'animation Thézillieu	Petite enfance	Contributions au SDIS	Subventions versées	Mise à disposition de matériel	Intervenant musical	Solde AC 2019
CORMARANCHE-EN-BUGEY	-88 k€	1 k€				12 k€	0,4 k€			-74 k€
HAUTEVILLE-LOMPNES	-636 k€		17 k€	54 k€	434 k€	58 k€	93 k€	10 k€	43 k€	75 k€
HOSTIAZ	1 k€					1 k€	0 k€			2 k€
THEZILLIEU	-38 k€			40 k€		5 k€	0,2 k€			7 k€
TOTAL commune nouvelle	**-761 k€**	**1 k€**	**17 k€**	**54 k€**	**40 k€**	**434 k€**	**77 k€**	**94 k€**	**10 k€**	**43 k€**	**10 k€**

- La commune nouvelle a intégré Haut Bugey Agglomération au 1er janvier 2019
- Au 1er novembre 2018, une partie des compétences auparavant exercées par la CC du Plateau d'Hauteville a été restituée aux 4 communes historiques :
  - ces restitutions de compétences ont donné lieu à une révision des attributions de compensation (AC) des 4 communes pour leur permettre de prendre en charge ces nouvelles compétences.
  - alors que les 4 communes historiques versaient auparavant 761 000 € d'AC à la CC du Plateau d'Hauteville, depuis le 1er janvier 2019 le solde des AC Haut Bugey Agglomération verse 10 k€ par an à la commune nouvelle.
  - en 2020, HBA avait décidé la prise en charge pour la participation financière mission locale jeune de 4 800 € pour le compte de la commune nouvelle.
  - **les AC ont été confirmées par l'adoption d'un pacte financier et fiscal pour 2021-2026 pour 58 millions d'euros d investissement sur la période.**
  - **solidarité envers les communes au travers des fonds de concours annuels (5,4 Millions d'euros sur la période pour la commune, éligible pour la 1ère fois en 2021, soit 97 195 € (avenue de Lyon en 2021).**
  - **mise en place du conseiller numérique en 2022 (1 900 €).**

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Les recettes et dépenses d'investissement

❑ Les dépenses d'investissement

Section d'investissement	BP 2021	CA 2021 provisoire	
001 Déficit antérieur reporté	182 231 €	182 231 €	
10 Dotations, fonds et réserves	107 829 €	107 829 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	510 464 €	501 911 €	
166 Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	
20 Immobilisations incorporelles	81 410 €	26 525 €	
204 Subventions d'équipement versées	15 300 €	15 300 €	
21 Immobilisations corporelles	1 352 318 €	549 394 €	
23 Immobilisations en cours	24 246 €	0 €	
26 participation et créances rattachées	0 €	0 €	
27 autres immobilisations financières	4 000 €	4 000 €	
45 comptabilité distincte rattachée	0 €	0 €	
020 dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	
040 opérations d'ordre entre sections	8 827 €	8 827 €	
041 opérations patrimoniales	500 000 €	500 000 €	
TOTAL DEPENSES	**2 786 626 €**	**1 896 017 €**	**68%**

❑ Les recettes d'investissement

Section d'investissement	BP 2021	CA 2021 provisoire	
001 Excédent antérieur reporté	0 €	0 €	
10 Dotations, fonds et réserves	271 269 €	280 380 €	
13 Subventions d'investissement	538 630 €	159 833 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	134 873 €	800 €	
166 Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	
204 Subventions d'équipement versées	0 €	5 160 €	
27 autres immobilisations financières	39 951 €	0 €	
45 comptabilité distincte rattachée	0 €	0 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	988 040 €	0 €	
024 produits de cessions d'immobilisation	89 500 €	0 €	
040 opérations d'ordre entre sections	224 363 €	290 770 €	
041 opérations patrimoniales	500 000 €	500 000 €	
TOTAL RECETTES	**2 786 626 €**	**1 236 943 €**	**44%**

❑ La Commune a perçu en 2021 en FCTVA : 62 059 €

(à noter qu'en fonctionnement, il a été perçu en FCTVA 22 152 €)

❑ La Commune percevra en 2022 le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :

- Pour les dépenses d'équipement du 4ème trimestre 2021
- Pour les dépenses d'équipement du 1er au 3ème trimestre 2022

Depuis le 1er janvier 2019, la commune nouvelle déclare trimestriellement le FCTVA sur les dépenses réalisées sur l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

La dette (hors emprunts nouveaux)

- L'encours de dette et les annuités d'emprunts 2022 se répartissent comme suit avant réaménagement :

	Budget général	Régie des énergies d'Hauteville	Lotissement Le Planachat	Gîte d'Hostiaz	TOTAL
Capital restant dû au 1er janvier 2022	5 967 076 €	1 312 507 €	422 463 €	108 737 €	7 810 783 €
Remboursement en capital	507 500 €	48 102 €	24 299 €	9 225 €	589 126 €
Intérêts	155 104 €	14 405 €	7 441 €	1 706 €	178 656 €
Total annuité d'emprunt 2022	**662 604 €**	**62 507 €**	**31 740 €**	**10 931 €**	**767 782 €**
Capital restant dû au 31 décembre 2022	5 459 576 €	1 264 406 €	398 163 €	99 512 €	7 221 657 €

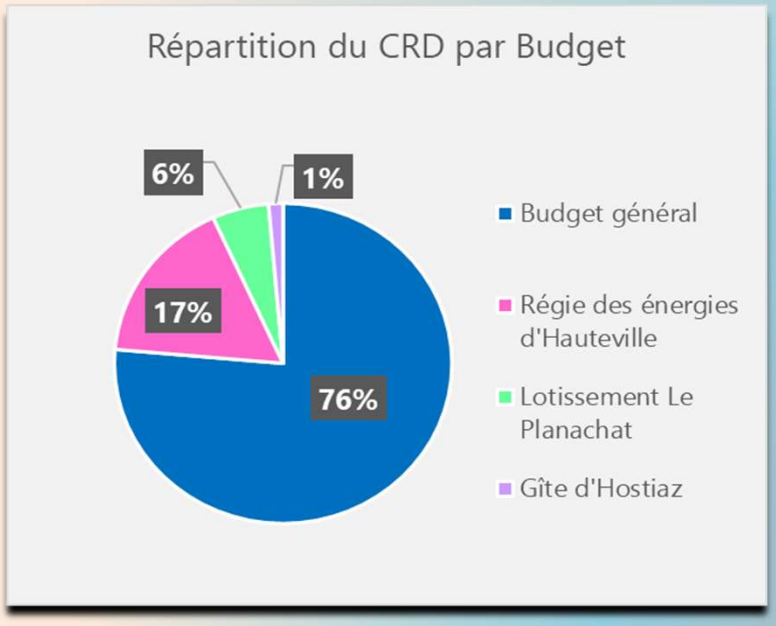

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Réaménagement de la dette du budget général pour le projet de budget

- Les budgets 2022 s'équilibreront sans recours à de nouveaux emprunts.

- **Mise en place en 2022 du Réaménagement de la dette du budget principal :**

1 - Réaménagement 2 emprunts SFIL : refinancement de 2 055 013 €, sur 17 ans, au taux fixe de 1,55 %.

2 - Réaménagement 6 prêts CAISSE D'EPARGNE : refinancement de 1 112 860 €, sur 14 ans, au taux fixe de 1,67 %.

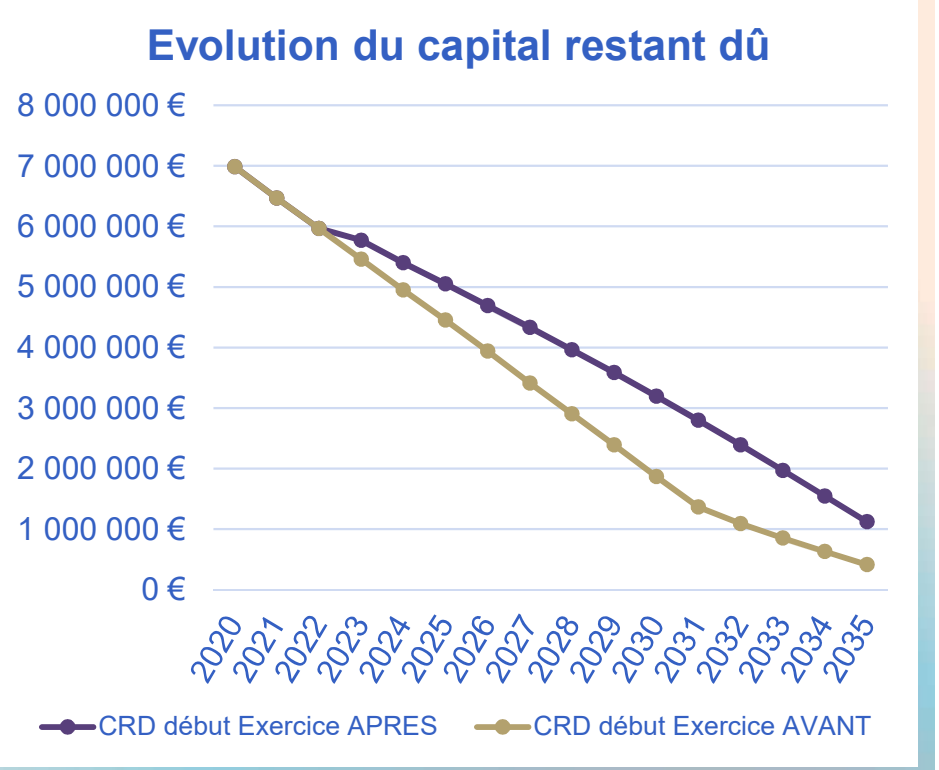

- **Ces deux réaménagements permettent :**
  - d'allonger la durée de remboursement de la dette.
  - **de réduire les annuités de dette des 9 prochaines années de 147 000 € / an en moyenne.**
  - de faire passer l'annuité sous la barre des 480 000 € de 2024 à 2030.
  - de réduire de manière importante le remboursement en 2022 par une mise en place sur le premier trimestre de l'année avant le paiement des échéances.
  - de conserver le partenariat bancaire avec les principaux préteurs en place (CE et SFIL).

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Réaménagement de la dette du budget général pour le projet de budget

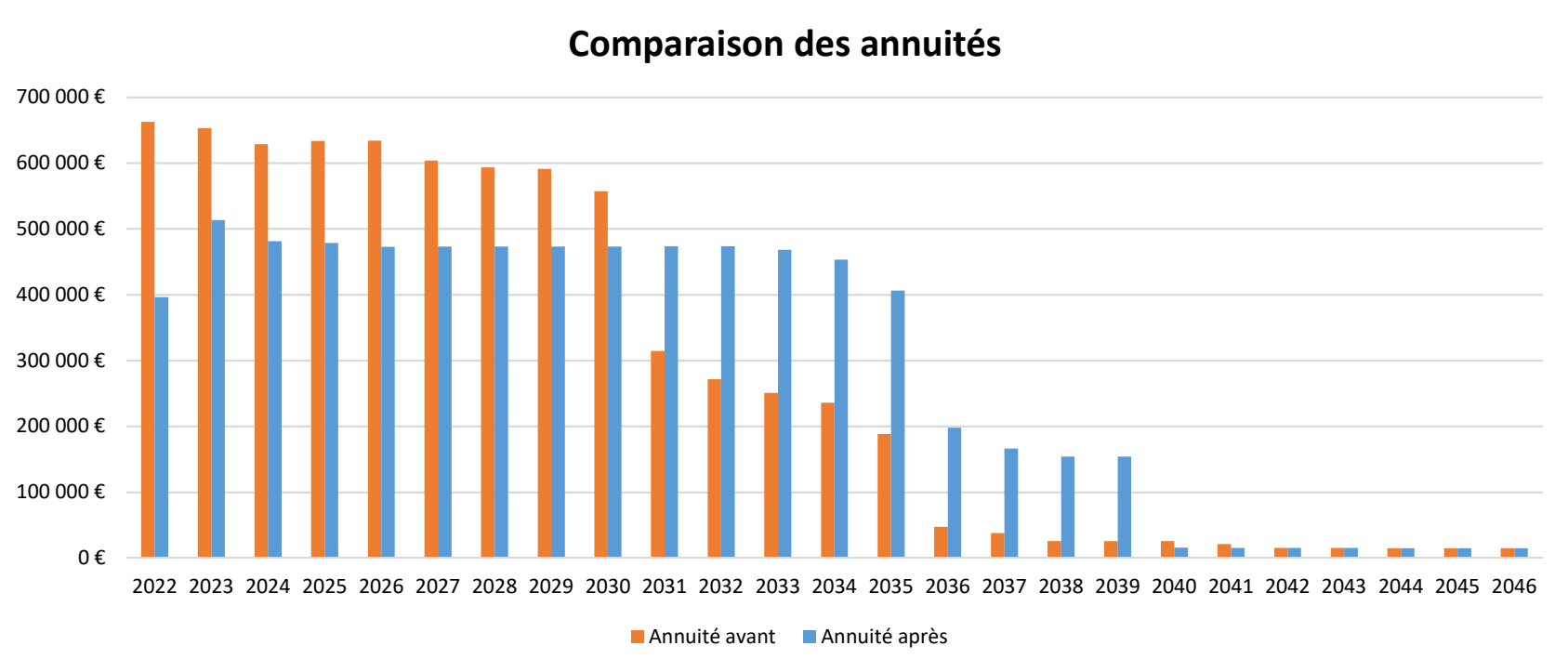

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

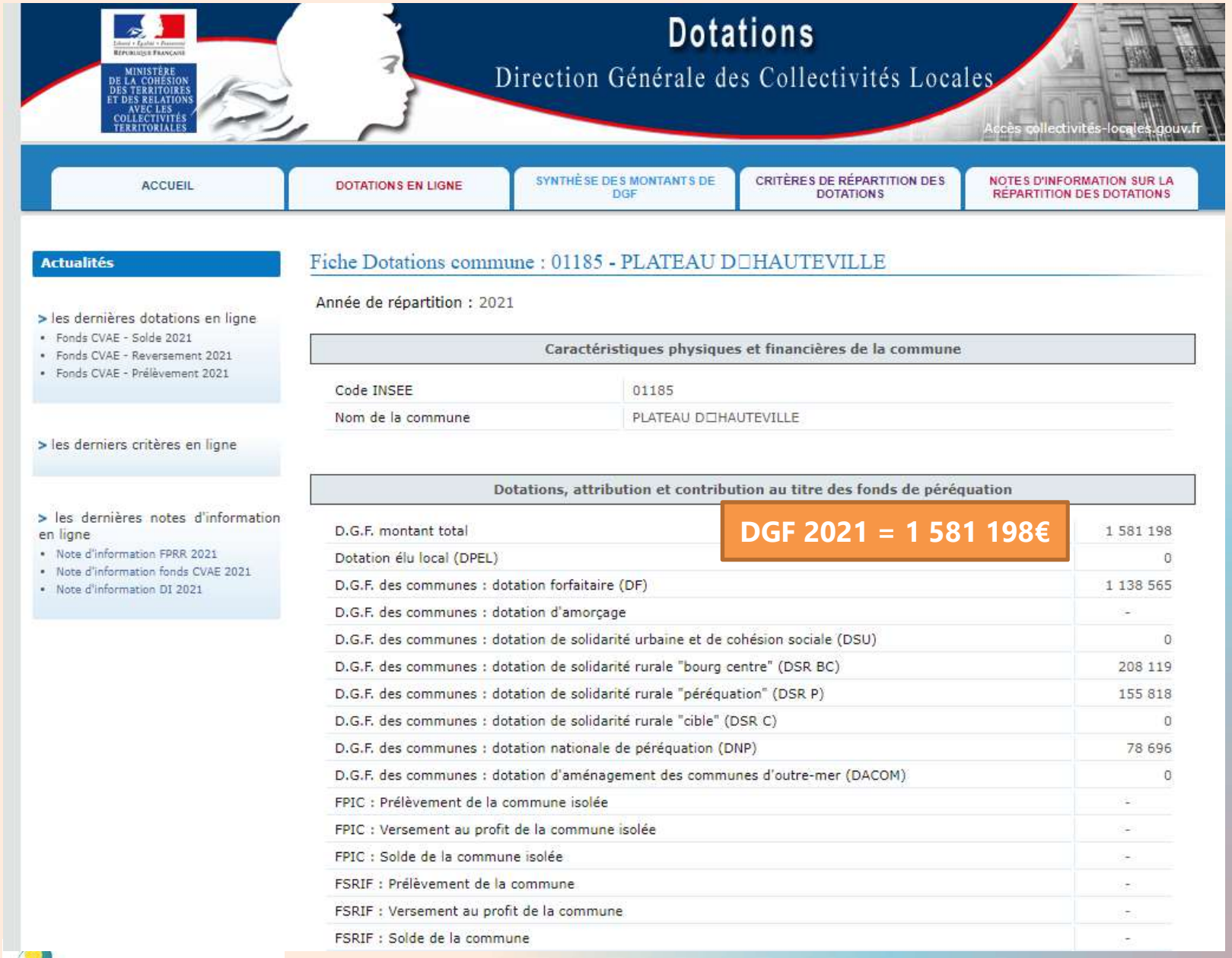

DGCL - Critères de répartition des dotations (interieur.gouv.fr)

Dotation globale de fonctionnement (DGF) | collectivites-locales.gouv.fr

Lien vidéo

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Evolution de la DGF – DSR - DNP

La dotation nationale de péréquation (DNP) a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004.
Elle a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises, c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979 où elle succède au versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) fondée en 1967.
Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La dotation de solidarité rurale (DSR) est un outil de péréquation en faveur des communes rurales avec la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
La DSR est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est composée de 3 fractions : la fraction bourg-centre ; la fraction péréquation ; et la fraction cible.

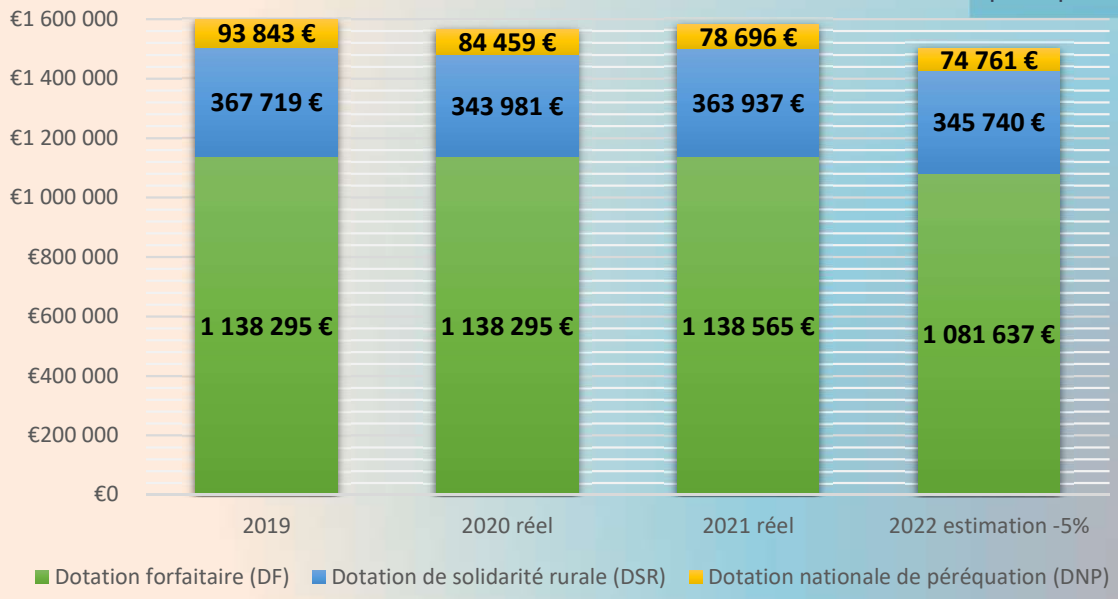

Simulation 2022 à population constante et à droit constant

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Les évolutions annuelles des autres recettes

- Les autres dotations et recettes fiscales sont :
  - Taxes sur les pylônes,
  - Taxes sur l'électricité,
  - Taxe additionnelle aux droits de mutations, TADE
  - Compensations d'exonérations fiscales,
  - Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

- En ce qui concerne les produits des services :
  les montants prévus sont diminués suite à la pandémie COVID-19 en continuité de l'année 2020 pour l'année 2021 : les loyers, les recettes de location de salles et de gîtes.

- les recettes sur les produits bruts du CASINO sont en très nette baisse.

- Les recettes sur les Forêts ont augmenté pour raison sanitaire.

- Les recettes sur les carrières restent stables.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Recettes CASINO

❑ DSP du CASINO de JEUX

La Délégation de Service Public du Casino de Jeux d'Hauteville-Lompnes attribuée à la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes est effective depuis le 27 décembre 2021.

Le versement de la redevance sur le produit brut des jeux et la part dédiée à l'animation ont constitué jusqu'alors une recette importante du budget principal de la commune d' Hauteville-Lompnes, les conditions du nouveau contrat sont moins favorables (simulation sur la base du produit brut des jeux de l'exercice 2020/2021 : 1 293 882 €)

Simulation 2022 sur la base :

Produit brut des jeux - exercice 2020/2021 : 1 293 882,56 euros

Article 26 – Prélèvement communal	3% du PBJA si < ou = à 2M€	**38 816,48 €**
Article 27 – Part animation et développement touristique	0,25 % du PBJA pour animation 0,25 % du PBJA pour tourisme	3 234,71 x 2 **6 469,41€**
RODP	Montant fixe TTC	**24 000 €**
TOTAL		**69 285,90 €**

Soit une diminution de 51 000 € par rapport à 2021 (120 320 € encaissé)

Cet équipement et cette activité restent un facteur incontournable, de notoriété, d'attractivité, de retour commercial et économique pour la commune. L'obtention récente de l'autorisation d'exploiter les jeux par la SCHL pour la période 2021-2026 est en ce sens positive.

La commune est aujourd'hui propriétaire du bâtiment du casino de jeux, moyennant une indemnité correspondant à la Valeur Nette comptable des immobilisations non amorties versée à la SCHL et compensée à l'identique par le versement d'un droit d'entrée par le délégataire.

Le contrat prévoit la maintenance du Bâtiment et des équipements (Hors les murs et toit) par la SCHL au cours de la nouvelle DSP d'une durée de 10 ans.

Cette procédure n'a pas d'impact sur le budget 2022 hormis les missions de conseil et de suivi concernant les états des lieux et la mise en place du contrat.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

CASINO

❑ Recettes issues du produit brut des jeux du casino:

La pandémie COVID-19 et les confinements et fermetures du casino de jeux sur 5 mois en 2021 ont impactés fortement le CA et par voie de conséquence le reversement à la commune du montant prélevé sur le produit brut des jeux :

120 320 € en 2021, 193 483€ en 2020, (313 906 € en 2019) soit environ 37,82% de baisse entre 2020 et 2021.

De plus, une demande de l'exploitant demandant l'exonération de la part dédiée à l'animation de la commune a été demandé sur 45 735€ en 2020. La commune a décidé de proratiser au nombre de jours de fermeture réels qui s'applique en 2021 soit 34 864 €. La même décision sur 2021 s'appliquerait en 2022.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	152 223	129 122	150 191	177 729	253 729	229 939	227 839	268 171	147 748	85 456
Participation animation	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	45 735	34 864
TOTAUX	**197 958**	**174 857**	**195 926**	**223 464**	**299 464**	**275 674**	**273 574**	**313 906**	**193 483**	**120 320**

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Hypothèses d'évolutions des dépenses

- En 2021,
  - la subventions au CSC a été revu suite à la DSP,
  - La subvention au Club de Gym ont été diminuées compte tenu du versement du chômage partiel.
- Les subventions versées aux associations par la commune nouvelle et celles reprises de l'ex CCPH ont représenté 92 493 € en 2021 (74 080 € en 2020).
- Auxquels il faut ajouter 52 000 € en 2021 de subvention au CCAS (45 990 € en 2020), 90 000 € en 2021 au Centre Social (155 000 € en 2020) et 18 103 € en 2021 au COS dont 13 303 € d'adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale), 3 500 € au COS et 1 300€ pour COS de la petite enfance.
  - un examen détaillé au cas par cas des subventions sera réalisé pour optimiser les dépenses et poursuivre le soutien au tissu associatif et à l'évènementiel communal.
  - En comptant sur une amélioration de la situation sanitaire, la commune répondra de nouveau aux demandes de subventions pour l'évènementiel.
  - Ouverture d'un centre de vaccination sur la commune en 2021, avec subventions de l'ARS et de la région.
  - La poursuite du centre de vaccination en 2022 engage de nouveau des coûts pour la commune sans dispositif de soutien (état ARS Région à ce jour).
  - Le soutien aux commerçants sera apporté sous une autre forme (Market-Place LA CARTE, financement de la banque de territoire (20 000 €) par le biais du dispositif Petites Villes de Demain = résiduel commune 4 800 € (24 000 € TTC en dépenses – subvention 19 200 € (80% maxi du TTC) pour la solution numérique) + cout commune pour la rémunération du chef de projet 3 014 € pour 2021 (embauche en juillet 2021), puis 6 028 €/an.
  - Les dépenses d'achat de chaleur seront en forte hausse calquées sur une hausse exponentielle des énergies en général due au contexte international.
- En ce qui concerne la masse salariale, une stabilité est affichée dans le budget général pour 2021, incluant la part communale du financement partagé d'un chef de projet « petites villes de demain » (1/3 de 25% du poste), **La maitrise doit être de mise.** Certains départs ou périodes de surcharges de travail sont aujourd'hui compensés par des achats de prestations de services (exemple : communication, entretien cimetière, gestion salaires et contrats, ménage centre de vaccination).

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Les engagements pluriannuels – TTC – Budget général

		Cout de l'opération en TTC	RESIDUEL FIN 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1/ versement excédents eau/asst de 2018 à HBA	Fonctionnement Investissement	509 310,25 269 571,90	305 586,15 161 743,14	101 862,05 53 914,38	101 862,05 53 914,38	101 862,05 53 914,38	TRESORERIE			
2/ prog accessibilité des Bâtiments publics	10 ans (2020 année blanche)	246 408	188 482	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926
4/ Projet réfection avenue de Lyon	2021	324 400 (part commune)	204 400	102 200	102 200					
5/ Projet réfection RD8 Cormaranche	2021	200 000 (part commune 140 000)	140 000	0	47 000	47 000	46 000			
6/ renouvellement du parc informatique MAIRIE	Rotation de 5 ans des matériels	50 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
7/ renouvellement du parc informatique SCOLAIRE	Rotation de 5 ans des matériels	15 000	15 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		
8/ prog travaux sur les cimetières	5 ans	50 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
9/ Eclairage public	Financé par la Taxe LEP	480 000	278 904	60 000	60 000	60 000	60 000	38 904		
10/ travaux connexes de l'aménagement Foncier	* Valorisation du travail réalisé en interne régie directe	351 000	125 000	18 000*	18 000*	18 000*	18 000*	18 000*	18 000*	17 000*
12/ isolation thermique (bât communaux / SIEA)	4 ans	24 000	24 000	6 000	6 000	6 000	6 000			
13/ réfection trottoirs	3 ans	60 000	60 000	20 000	20 000	20 000				
14/ réfection Voiries	6 ans	480 000	480 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	
16/ Poteaux incendie	3 ans	41 328	41 328	13 776	13 776	13 776				
17/ Démolition Bellecombe (TVA à hauteur de 255 139€)	2 ans	1 530 834 (part commune 510 278)	483 753	483 753						
		TOTAL	2 608 196,29	989 431,43						

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Principaux investissements

- Principaux investissements (maintenus ou nouvellement inscrits en 2022) :
  - **Fin de l'aménagement Avenue de Lyon ,**
  - **Façade et isolation de la mairie,**
  - **Club house Tennis,**
  - **Début du programme de restauration du petit patrimoine,**
  - **Route des carrières,**
  - **Renouvellement de matériel roulant (Tondeuse-camion),**
  - **Le projet de démolition de Bellecombe, mobilisera le budget d'investissement en 2022,**
  - **Matériel de Visio conférence,**
  - **Étude de lieux de vidéo protection,**
  - **Mise en accessibilité de l'étage de la mairie.**

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Autres Engagements et contrats pluriannuels

BUDGET GENERAL :

FONCTIONNEMENT

- Contrat de chauffage, de la restauration scolaire , des télécommunications,
- Contrat de Maintenance des copieurs, informatique, automatisme, Eclairage public …
- Contrat des Assurances
- Contrat d' Entretien Espaces verts la FRETA
- Contrat de fourniture de Fioul (carburant, gaz, électricité),
- Contrat de transports scolaires
- Contrat de déneigement
- Contrat d'entretien cimetières

BUDGET GITE D'HOSTIAZ :

- Pas d'engagement pluriannuel

Garanties d'emprunts

Projet ORCET + Angeville + transfert ORSAC

BUDGET FORET :

INVESTISSEMENT

- Plans AMENAGEMENT DES FORETS COMMUNALES – 20 ans :
- Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz (Nouveau Plan d'aménagement validé en février 2021) et Thézillieu (5 sections)

BUDGET LOTISSEMENT LE PLANACHAT :

- Pas d'engagement pluriannuel

BUDGET REGIE DES ENERGIES :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour suivre la DSP
- Classement du Réseau avec établissement des servitudes foncières et géoréférencement

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Délégations de services publiques

❑ Cinéma Le Novelty

- AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 42 787 € en fonctionnement et de 11 707 € en investissement.
- Reprise du déficit annuel 7 009 €* (bilan 2019).
- Reprise du déficit annuel 17 083 €* (bilan 2020).
- Bilan en 2021, inconnu à ce jour.

- En 2021, cette compétence a été déléguée par le biais de DSP à la société CINEODE, à compter du 1er juillet 2021, pour une durée de 6 ans.

❑ Centre Social et Culturel « les 7 Lieux »

- La compétence périscolaire a été déléguée par le biais de DSP à l'association ALFA 3A, à compter du 1er septembre 2021.
- Le soutien financier de la commune à la part d'activité du Centre Social et Culturel « les 7 lieux », hors champ de la DSP, est en cours d'évaluation.
- Son format, cumulé au coût annuel de la DSP ne devra excéder le montant de subvention N-2.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Compétence Enfance

❑ Compétence Enfance :

- AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 380 975 € en fonctionnement et de 53500 € en investissement (soit un total de 434 475 €).
- Bilan en 2019 : 587 570 €* en dépenses de fonctionnement et 319 154 €* en recettes de fonctionnement soit un **déficit de résultat de 268 416 €.**
- Bilan en 2020 : 586 194 €* en dépenses de fonctionnement et 1 000 €* en dépenses d'investissement et 357 466 €* en recettes de fonctionnement. Un versement d'une aide exceptionnelle de la CAF de 74 321 €* lié au COVID. Soit **un déficit de résultat de 228 728 €.**
- Bilan en 2021 : 556 933 €* en dépenses de fonctionnement et 3 660 €* en dépenses d'investissement et 286 781 €* en recettes de fonctionnement. Un versement d'une aide exceptionnelle de la CAF de 216 €* lié au COVID. Soit **un déficit de résultat de 273 812 €.**

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Comptabilité analytique et M57

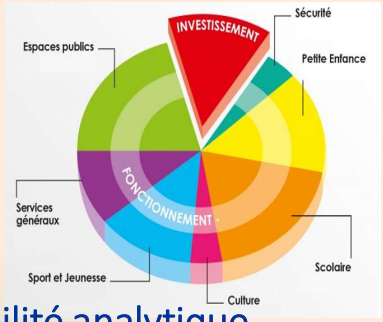

❑ Comptabilité analytique :

- 2021 : affectation des factures par service réalisée
- 2022 : définition des domaines de la collectivité et structuration de la comptabilité analytique

❑ la nomenclature M57 (Mise en place obligatoire au 1er janvier 2024) :

- La M57 est une instruction comptable et budgétaire moderne. A terme, elle remplacera les instructions actuelles des collectivités : la M14 des communes et intercommunalités, la M52 des départements, la M71 des régions, mais également la M831 du CNFPT et la M832 des Centre de Gestion)…. Elle s'inscrit dans un mouvement de modernisation et d'harmonisation de la comptabilité publique et poursuit son rapprochement de la comptabilité des entreprises. Le but est d'avoir la même nomenclature pour tout le monde.
- Elle reprend les principes communs aux trois nomenclatures M14, M52 et M71. Le budget pourra toujours être voté par nature ou par fonction, par chapitre ou par compte. Un plan comptable qui sera plus développé avec des comptes éclatés.
- À noter que la M4 et ses dérivés restent applicables aux services publics industriels et commerciaux (budget concerné la Régie des Energies).
- En 2023 :
  - Prévoir un règlement financier et budgétaire (obligatoire), valable pour la durée du mandat,
  - Mener la transposition de la nomenclature (natures, fonctions, imputations complètes),
  - Élaborer les transpositions dans l'inventaire par un travail à mener en commun avec le comptable (ex : bascule des comptes 2184 en 21848),
  - Délibérer pour fixer les durées d'amortissement pour la mise en place d'un amortissement au prorata temporis, soit à compter de la date de mandatement et non plus au 1er janvier de l'année suivante,
  - Délibérer pour régulariser le compte 1069, si le solde est débiteur,
  - Etablir un rapport d'orientation budgétaire dans les 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

Conclusion – Orientations

La recherche d'un taux de subventionnement maximum sur chaque projet (Etat, Europe, Région, Département) reste la clef de notre capacité à investir.

La contractualisation qui va se généraliser avec nos financeurs institutionnels sur ce mandat, nécessite d'affiner notre Plan Pluriannuel d'Investissements à 4 ans.

Réaménagement de la dette et vente de patrimoine devront compenser en 2022, les pertes de dotations, de revenus du casino et de la forêt et permettre de maintenir la capacité d'autofinancement de la commune.

- Maîtrise et rationalisation des dépenses de fonctionnement
- Réflexion sur la fiscalité communale
- Réflexion sur l'aménagement de terrains constructibles
- Patrimoine en vente en 2022 : recettes et baisse de charges
- Réflexion sur l'évolution des hébergements touristiques
- Piste d'économie : réflexion sur le complexe sportif et les mises à disposition d'installation, de matériels et de personnels

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-005-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022